



Communauté
de communes
**LACQ ■
ORTHEZ**

Mourenx, le 12 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aides aux étudiants : report de la date limite de dépôt des dossiers

Les étudiants du territoire de la CCLO peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 400 euros. En raison de la crise sanitaire, le délai de dépôt pour les aides financières de cette année est prolongé au 31 mai 2021.

Qu'est-ce que l'aide aux étudiants ?

La CCLO consacre 65 000€ d'aide aux étudiants de la communauté de communes de Lacq-Orthez. Les étudiants dont le dossier est jugé éligible pourront percevoir, selon leurs ressources, jusqu'à 400 euros chacun pour subvenir aux besoins engendrés par les études supérieures. Une aide supplémentaire est versée en cas de stage obligatoire. Cette aide s'adresse aux étudiants habitant le territoire de la CCLO (ou dont les parents résident sur le territoire, s'ils sont sous le même foyer fiscal).

Comment obtenir l'aide ?

Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande auprès de la communauté de communes de Lacq-Orthez initialement entre le mois de septembre et le 31 mars de l'année en cours. Cependant, en raison de la situation sanitaire en cours, les étudiants ont jusqu'au 31 mai 2021 pour faire leur demande.

Le dossier est disponible en téléchargement sur cc-lacqorthez.fr rubrique Vivre et Habiter > Enseignement.

Pour en savoir plus :

Magali Goncalves - Référente Enseignement
Téléphone : 05.59.60.95 48
m-goncalves@cc-lacqorthez.fr